

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Limoilou

Numéro de dossier : N° SDORU 2017-08-100

|   |                 |  |   |
|---|-----------------|--|---|
| <b>1. Événement, date et lieu</b>   |                 | <b>2. Origine</b>  | <b>3. Objet</b>   |
| Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/><br>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/><br>Tenue le <b>mercredi 20 décembre 2017</b> ,<br>19h au centre Jean-Guy Drolet 16, rue<br>Royal-Roussillon  |                 | Conseil municipal <input type="checkbox"/><br>Comité exécutif <input type="checkbox"/><br>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/><br>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/> | <i>Règlement modifiant le Règlement de<br/>         l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur<br/>         l'urbanisme relativement à une utilisation<br/>         temporaire sur le lot numéro 1 570 729 du<br/>         cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 325<br/>         (stationnement commercial boul. des<br/>         Capucins - district de Limoilou)</i> |
| <b>4. Présences</b>   |                 |  |   |
| <p><b>Membres avec droit de vote :</b> Mmes Jacquelyne Smith, Julie Moffet et MM. Raymond Poirier, Michaël Gosselin, Paul Crête, Martin Claveau, Ghislain Hudon.</p> <p><b>Personnes-ressources :</b> M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Arrondissement de La Cité-Limoilou et M. Louis-Olivier Simard, technicien à la circulation et au transport, Planification du transport et conception routière</p> <p><b>Animation et préparation du rapport :</b> Mme Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p> <p><b>Membre sans droit de vote :</b> Mme Suzanne Verreault, conseillère municipale du district de Limoilou</p>  |                 |  |   |
| <b>5. Informations présentées</b>   |                 |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique</li> <li>- Présentation des modifications proposées par le projet de règlement</li> <li>- Une fiche synthèse de modification réglementaire avec une carte de la zone concernée était disponible sur place.</li> </ul> <p><b>Objet de la demande :</b> Le lot 1 570 729 (1000, boul. des Capucins) est un terrain vacant depuis 2008. Le terrain se localise sur le boulevard des Capucins, près de l'intersection avec le chemin de la Canardière. Le propriétaire désire y aménager un stationnement commercial extérieur sur l'ensemble du lot. Cet usage principal du terrain est présentement interdit par le règlement d'urbanisme. La demande consiste à permettre, pour une période de trois ans, l'aménagement d'un stationnement commercial extérieur sur ce terrain. Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a reçu le mandat de consulter la population en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU) et de formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion). La demande de modification comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.</p> |                 |  |   |
| <b>6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou)</b>  |                 |  |   |
| <p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu, à la majorité, de recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'accepter le projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 1 570 729 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 325 (stationnement commercial boul. des Capucins - district de Limoilou)</i> conditionnellement à ce que le virage à gauche ainsi que l'entrée soient interdits par l'accès nord du stationnement pour des raisons de fluidités et de sécurité routière.</p>   |                 |  |   |
| <b>7. Options soumises au vote</b>  |                 | <b>8. Description des options</b>  |   |
| Options   | Nombre de votes | <b>Option A :</b> Statu quo (refus de la demande)<br><b>Option B :</b> Favorable au projet<br><b>Option C :</b> Toutes autres options  |   |
| A.  | 0               |  |   |
| B.  | 0               |  |   |
| C.  | 6               |  |   |
| Abstention  | 1               |  |   |
| Total   | 7               |  |   |
| <b>9. Questions et commentaires du public</b>   |                 | Nombre de personnes présentes : 8<br>Nombre de personnes qui sont intervenues : 0  |   |
| Aucun commentaire ou question du public.  |                 |  |   |

**10. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou)**

Un administrateur note que la recommandation de la Ville, qui est de faire de l'accès sud du stationnement une entrée seulement et l'accès nord une sortie, n'est pas dans le règlement. Par conséquent, il demande si le requérant est obligé de suivre celle-ci.

- *Le représentant de la Ville répond que cette recommandation pourrait être ajoutée dans la permission d'utilisation temporaire comme une obligation.*

Un administrateur s'inquiète que l'aménagement, même temporaire, d'un stationnement commercial sur le boulevard des Capucins puisse avoir un impact sur le service rapide par bus (SRB) de Québec.

- *Le représentant de la Ville répond qu'il est peu probable qu'avant trois ans, le projet soit rendu au point de requérir l'utilisation du terrain. La permission temporaire octroyée au requérant peut vivre pendant trois ans sans nuire au développement du réseau structurant de transport en commun.*
- *Mme Suzanne Verreault ajoute que les propriétaires avaient élaboré antérieurement un projet immobilier pour ce terrain, mais qu'un moratoire y empêche toute nouvelle construction. Pendant ce temps, les propriétaires ont souhaité utiliser le terrain comme stationnement temporaire. Elle se dit confiante que dans trois ans, les grandes orientations seront prises pour le SRB et qu'il sera possible de négocier avec la Ville, si nécessaire.*

Un administrateur se questionne sur le déneigement du stationnement, voisin de la voie ferrée.

- *Le requérant répond que la neige sera poussée sur une partie du terrain et ramassée par la suite.*

Une administratrice propose d'installer à la sortie et à l'entrée du stationnement une pancarte pour sensibiliser les automobilistes au passage des piétons qui sont nombreux à circuler dans ce secteur.

Une administratrice demande si le matériau empêchant le soulèvement de la poussière et la formation de boue dans le stationnement sera retiré une fois la permission temporaire expirée.

- *Le représentant de la Ville répond que le matériau pourra rester en place tant et aussi longtemps que le terrain sera vacant.*

Une administrative demande s'il y aura une guérite pour percevoir les frais de stationnement.

- *Le requérant répond qu'il projette de mettre en place une borne de paiement dans le stationnement et aussi un système de vignette mensuelle. Il n'y aura pas de surveillants sur place.*

Un administrateur demande s'il y aura des cases de stationnement réservées aux personnes handicapées et des supports à vélo.

Un administrateur s'inquiète de la sortie nord du stationnement car la densité de la circulation à cet endroit, automobiles et autobus aux heures de pointe, incitera peut-être les automobilistes utilisateurs du stationnement à sortir par la sortie sud.

**11. Suivi recommandé**

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistant-greffier de l'arrondissement.

**Approuvé par**

**Préparé par**

Signé

Signé

Raymond Poirier  
 Président  
 Conseil de quartier du Vieux-Limoilou  
 16 janvier 2018

Anne Pelletier  
 Conseillère en consultations publiques  
 Arrondissement de La Cité-Limoilou